ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lapins

Question écrite n° 32384

Texte de la question

M. Yannick Favennec attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les difficultés que traverse la filière cunicole, depuis dix huit mois. D'une part, l'augmentation du prix des matières premières, dont l'aliment, réduit le revenu des éleveurs qui ont déjà des trésoreries très tendues. D'autre part, sur le marché international de commercialisation des lapins, l'offre reste excédentaire par rapport à la demande, malgré l'accord national de l'interprofession de réduire la production de 5 % en 2008 par rapport à 2007. Les éleveurs ont, par conséquent, baissé leur production à la demande des abattoirs, sans compensation de prix de reprise, avec des charges qui augmentent. La situation des éleveurs étant très critique, il lui demande quelles mesures il entend prendre pour répondre à leurs difficultés.

Texte de la réponse

La filière cunicole connaît une crise économique grave. Cette crise a été déclenchée par l'effet conjoint d'un déséquilibre entre l'offre et la demande affectant durement le marché et par la hausse du prix des aliments, suite à l'augmentation du coût des matières premières. Une enveloppe d'un million d'euros a été mobilisée pour aider la filière à surmonter la crise. Elle a permis la mise en place d'une aide aux entreprises d'abattage pénalisées par la vente des lapins congelés à un prix inférieur à celui habituellement constaté et d'une aide aux organisations de producteurs actives dans le domaine de la commercialisation de lapins. Par ailleurs, la filière a décidé de mettre en oeuvre un accord interprofessionnel ayant pour objectif de réduire de 5 % le niveau global de l'offre sur le plan national avec l'accord du Gouvernement. Cette mesure a pour objectif de contribuer à stabiliser le marché. La situation de la filière cunicole a été abordée à l'occasion de la conférence sur la situation économique de l'agriculture que le ministre de l'agriculture et de la pêche a organisée le 12 novembre 2008 au même titre que celle des autres filières. Les éleveurs en difficulté de la filière cunicole pourront ainsi présenter un dossier aux commissions départementales mises en place sous l'égide des préfets afin de solliciter des mesures d'allègement des charges financières ou sociales.

Données clés

Auteur : M. Yannick Favennec
Circonscription : Mayenne (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 32384
Rubrique : Élevage
Ministère interrogé : Agriculture et pêche
Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 octobre 2008, page 8703
Réponse publiée le : 9 décembre 2008, page 10667